

ATELIERS – PROPOSITION DE MAILLAGE

Partenaires présents : Représentants des communes, Communauté de Communes, Office du tourisme, Représentants du monde du vélo

Immergis : Thibault Chaumard, Laurent Frilleux

Rencontre	Réunion	Téléphone	Autre (préciser)
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Jour/mois/année	Lieu	Heure
17/09/2021	Communauté de Communes de Cèze-Cévennes	14 : 00

Objet :	Proposition de maillage et des fiches actions, présentation du projet
----------------	---

Maillage :

L'orientation générale du maillage correspond aux attentes des différents invités, tant dans ses aspects intercommunaux et structurants que dans la desserte plus fine des équipements et pôles générateurs à l'échelon communal. Différentes remarques ont cependant été portées quant à l'organisation du maillage, tant ponctuelles, au travers du travail cartographique, que sur des éléments communs à l'ensemble de celui-ci.

Une première remarque concernait la nécessité de connexion aux territoires voisins, et de l'accessibilité de ces derniers. Les participants ont pu apporter des modifications aux trajets déjà identifiés, par exemple à destination des gares situées autour du territoire, mais aussi proposer de nouvelles connexions vers les communautés de communes voisines dont certaines offrent des itinéraires cyclables situés en bordure du territoire d'études. C'est par exemple le cas d'une proposition d'itinéraire permettant de relier Méjannes-le-Clap à la communauté de communes du Gard-Rhodanien par la commune de Saint-André-de-Roquepertuis. Nous retrouvons aussi des itinéraires à destination de la CA d'Alès Agglomération, via Navacelles ou Saint-Ambroix, et enfin, des propositions de connexions à l'Ardèche par Saint-Sauveur-de-Cruzières ou Barjac.

L'absence d'utilisation des pistes DFCI pour la réalisation du maillage a également été relevé à plusieurs reprises. Ces pistes permettent en effet des trajets plus directs entre certaines communes ou équipements et pôles générateurs de ces dernières. Certaines de ces pistes sont ouvertes ou gérées par la CC de Cèze-Cévennes et offrent donc des potentialités d'itinéraire importantes. Une réflexion est donc à développer pour proposer des itinéraires sécurisés via ces pistes. Cependant ces dernières sont à traiter au cas par cas en raison de leur gouvernance et de leur revêtement, ce qui limite les types de vélos pouvant les emprunter et rend les itinéraires dépendants de la météo.

De nouveaux cheminements, plus sécurisés ou plus directs, ont également été identifiés en complément du maillage initial, sans pour autant changer l'économie générale de ce dernier. Outre le cas des DFCI évoqués précédemment, il s'agit de réfléchir à la possibilité d'aménager certains des chemins de randonnée pédestre pour lesquels la CC possède déjà

une convention d'aménagement. Le recours à cette solution ne peut être envisagé que sur des cheminements offrant un espace permettant d'accommoder tant cyclistes que randonneurs. De façon plus ponctuelle, des cheminements alternatifs ont été proposés par les invités, mais dont la maîtrise foncière n'est pas assurée.

Bien que relevant des questions de tourisme plus que de la mobilité active, l'identification et la sécurisation d'itinéraires au-travers du maillage proposé permettrait la réalisation de boucles cyclistes. C'est notamment le cas entre Rochegeude, Saint-Denis et Saint-Victor-de-Malcap.

Remarques apportées lors de la présentation :

A la suite de l'introduction à la présentation du maillage, les participants ont eu plusieurs questions afférant à la méthodologie employée pour définir l'indice de cyclabilité, et donc, le maillage. Le passage par des itinéraires pourtant identifiés comme peu cyclables a été relevé, mais les questions de continuité des itinéraires impliquent parfois d'emprunter des portions non adaptées et nécessitant donc, dans la mesure du possible, des aménagements plus lourds. A l'inverse, il a été remonté des difficultés ponctuelles non identifiées par l'indice mis en place et nécessitant une prise en compte.

Liée à cette question de la cyclabilité, la question de la sécurité des itinéraires a également été soulevée. Le territoire étant actuellement dépourvu d'infrastructures cyclables spécifiques, de nombreux retours ont eu lieu quant à l'inadéquation actuelle des cheminements retenus. Des exemples de solutions ont été proposés, exemples parfois peu connus du public présent. C'est par exemple le cas des Chaussées à Voie Centrale Banalisée (CVCB) ou chaudiou dont la mise en place peut être envisagée sur certaines portions d'itinéraires au sein du territoire de la CC.

Cette absence d'équipements spécifiques a été identifiée par certains participants comme source d'une fuite de touristes potentiels vers les territoires voisins mieux équipés en la matière.

La mise en place d'un lien non automobile vers l'agglomération d'Alès est une priorité pour le territoire de la CC Cèze-Cévennes. Il est aujourd'hui impossible de se rendre dans l'agglomération depuis la CC de façon sécurisée à vélo en raison du dénivelé et de la topographie des cheminements d'une part et de l'absence d'équipements sur les routes d'autre part, absence d'équipements associée à des routes parfois étroites empêchant le dépassement en sécurité des cyclistes. Ce lien devrait donc être travaillé au-travers d'autres formes de mobilité, et en premier lieu via la réouverture de la ligne TER Bessèges <> Alès. La desserte des gares à vélo étant à soigner, de même que les questions d'intermodalité telles que le stationnement en gare.

A également été évoquée la question de la mise en place de nouveaux services de réparation sur le territoire, notamment par l'installation de bornes de service en accès libre. Cette proposition a été accueillie de façon mitigée en fonction du public.

Remarques / Observations :

